

**MISSION PERMANENTE
DE LA REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE
AUPRES DES NATIONS UNIES**



800 SECOND AVENUE, 5TH FLOOR
NEW YORK, NY 10017
TEL: (646) 649-5061
FAX: (646) 781-9974

**BRIEFING DU CONSEIL DE SECURITE SUR LE MAINTIEN
DE LA PAIX ET DE LA SECURITE INTERNATIONALES :**

**« CAUSES PROFONDES DES CONFLIS – LE ROLE DES RESSOURCES
NATURELLES »**

DECLARATION CONJOINTE DES A3

**S.E.M. IPO GBOLIE DESIRE,
REPRESENTANT PERMANENT ADJOINT DE LA COTE D'IVOIRE
AUPRES DES NATIONS UNIES**

New York, 16 Octobre 2018

A vérifier au prononcé

Monsieur le Président,

Je voudrais, à l'entame de cette déclaration que je prononce au nom des trois pays africains membres non permanent du Conseil de sécurité, à savoir la Côte d'Ivoire, la Guinée Equatoriale et l'Éthiopie, remercier la Présidence bolivienne pour l'organisation de cette séance d'information sur le rôle des ressources naturelles dans les conflits armés.

Qu'il me soit également permis, en leur nom, d'adresser nos remerciements appuyés au Secrétaire général des Nations Unies, S.E.M. Antonio GUTERRES, pour son exposé et la pertinence de ses analyses de la corrélation entre les ressources naturelles et les conflits qui affectent le continent africain avec une acuité toute particulière.

Nous nous associons à la déclaration qui sera faite par la délégation de l'Union Africaine.

Monsieur le Président,

Si l'importance des ressources naturelles pour la croissance économique et le développement en Afrique n'est plus à démontrer, il n'en demeure pas moins que leur gouvernance représente un défi considérable auquel sont confrontés les pays présentant des signes de vulnérabilités ou touchés par l'instabilité et les conflits armés.

Au cours des dernières décennies, le continent africain a malheureusement été le théâtre de nombreux conflits armés, qui ont donné lieu à des atrocités de masse et des crises humanitaires sans précédent.

A l'origine fondées sur des revendications sociopolitiques, nombre de crises en Afrique se sont par la suite muées en affrontements armés pour le contrôle et l'exploitation de vastes territoires riches en ressources naturelles, telles que l'or, le diamant, le pétrole et le bois.

Parce qu'elles alimentent en outre la plupart des conflits sur notre continent, les ressources naturelles ont, à l'évidence, un impact négatif sur la paix, la stabilité et le développement économique et social.

En effet, le déficit de gouvernance et une répartition inéquitable des dividendes des ressources naturelles constituent des facteurs clés pour le déclenchement, le financement et le prolongement des conflits armés. La question de l'accès, du contrôle et de la distribution des ressources naturelles apparaît donc comme une cause sous-jacente majeure des conflits qui persistent en Afrique.

Les difficultés actuelles pour trouver une issue pacifique aux crises qui ont cours en République Centrafricaine et en Libye, tout comme celle qui, hier, ont ensanglanté le Libéria et la Sierra Leone, illustrent ainsi à suffisance, le caractère inextricable des conflits armés, nourris par le pillage des ressources naturelles par les groupes armés.

Soucieux de la prévention et de la résolution des conflits en Afrique, l'Union Africaine a placé au cœur de ses préoccupations, la problématique des liens entre conflits et ressources naturelles. Laquelle a été au centre de nombreuses rencontres du Conseil Paix et Sécurité, qui ont porté sur l'étroite corrélation entre les conflits violents et l'exploitation illégale des ressources naturelles en Afrique et les voies et moyens pour y remédier.

Monsieur le Président,

Les réponses aux défis que représentent les ressources naturelles dans la prévention et la gestion des conflits doivent être impérativement fondées sur des stratégies permettant une meilleure gouvernance de l'accès aux ressources naturelles, ainsi qu'un renforcement des mécanismes de contrôle au niveau national et international, afin d'empêcher qu'elles ne servent de moyens de financement des conflits.

Les échanges au sein du Conseil Paix et Sécurité ont ainsi mis en exergue, la nécessité de mettre en place des stratégies nationales efficaces de gestion des ressources naturelles, afin de garantir que leurs revenus ne servent à alimenter les conflits, mais plutôt qu'ils profitent aux communautés locales.

C'est à ce prix qu'elles constitueraient un atout important pour un développement économique et social durable de nos États, plutôt qu'un facteur d'instabilité.

Par ailleurs, s'il est indéniable que de nombreux conflits en Afrique sont alimentés par la mauvaise gouvernance et le trafic des ressources naturelles. Il convient également de souligner et de dénoncer avec force, l'implication d'acteurs extérieurs au continent, qui tirent profit de l'exploitation et du commerce illicite de ces ressources.

Ces acteurs périphériques des conflits armés, qui compromettent le développement de notre continent, comme souligné à juste titre par la Présidence bolivienne dans la note de cadrage, sont en général des groupes armés ou des sociétés multinationales, des réseaux financiers internationaux ou des intérêts étrangers, dont les actions favorisent le déclenchement de conflits violents et la persistance de l'instabilité dans les régions riches en ressources naturelles.

Monsieur le Président,

Nous estimons qu'il est de la responsabilité du Conseil de prendre les mesures appropriées, conformément aux principes et aux objectifs de la Charte des Nations Unies, afin de veiller à la préservation de la souveraineté des États dans la gestion de leurs ressources naturelles. Chaque État doit, en effet de notre avis, disposer du Droit souverain de contrôler et d'exploiter ses ressources naturelles, conformément aux principes du Droit international et de bonne gouvernance.

Le Conseil de sécurité doit également renforcer son rôle dans la lutte contre l'exploitation illégale et le trafic de ressources naturelles dans les zones où elles contribuent au déclenchement et à la poursuite des conflits armés.

Monsieur le Président,

La présente séance d'information nous offre également l'occasion de souligner un autre défi majeur auquel notre continent est confronté, à savoir les flux financiers illicites en lien avec l'exploitation et le commerce illégal des ressources naturelles. Ces flux illicites, en raison de leur ampleur, impactent négativement les programmes de développement et de gouvernance en cours sur le continent.

En effet, selon certaines estimations, ces flux pourraient atteindre 50 milliards de dollars par an, soit environ le double de l'aide publique au développement (APD) reçue par l'Afrique. En réalité, les estimations pourraient ne pas refléter un phénomène de plus grande ampleur, eu égard à l'absence de données précises sur toutes les transactions illicites actuelles sur le continent africain.

En conséquence, il est impératif d'assurer une gestion efficace et transparente, ainsi qu'une répartition équitable des ressources naturelles, de manière à préserver l'intérêt du pays concerné et le bien-être de ses populations. L'équité, la transparence et la responsabilité dans la gestion des ressources naturelles sont donc essentielles dans la prévention des conflits et la promotion du développement durable en Afrique.

Monsieur le Président,

Nous reconnaissons et saluons les efforts de la Communauté internationale pour améliorer le cadre juridique international en matière d'exploitation et de commerce des ressources naturelles. Ces efforts ont abouti à l'établissement de normes pertinentes, par le biais d'instruments tels que le Processus de Kimberley et l'Initiative pour la Transparence des Industries Extractives.

Pour ce qui la concerne, l'Union Africaine a adopté la Vision Africaine du Secteur Minier (AMV) en février 2009, demandant notamment à la Commission de l'UA d'intégrer la dimension paix et sécurité des ressources naturelles dans les mécanismes de prévention des conflits et d'alerte précoce, ainsi que les politiques et programmes de gestion des conflits et de rétablissement de la paix.

Il importe également de souligner les travaux du Groupe de haut niveau de l'Union Africaine, sous la Présidence de S.E.M. Tabo MBEKI, ancien Président de l'Afrique du Sud, dont le Rapport contenait des recommandations utiles sur le traitement de la question complexe des flux illicites de capitaux en provenance d'Afrique.

Monsieur le Président,

En dépit des efforts consentis, les résultats escomptés ne seront effectifs qu'au prix d'une coopération étroite avec des acteurs externes, y compris les multinationales impliquées dans l'exploitation des ressources naturelles. Garantir un meilleur contrôle des chaînes d'exploitation, de commercialisation et veiller à la reddition de compte pour les individus, groupes ou multinationales impliqués dans le commerce illicite des ressources naturelles nous paraissent également essentiels.

Par ailleurs, il est plus que jamais nécessaire que les partenaires internationaux, les sociétés transnationales, le secteur privé, les organisations de la société civile et toutes les parties prenantes soutiennent la promotion de la transparence, de l'équité et d'une gouvernance des ressources naturelles orientée vers le développement. Il s'agit là d'une condition essentielle pour la prévention et la résolution des conflits sur le continent.

Notre Conseil a utilisé divers outils pour traiter les liens entre ressources naturelles et conflits, notamment des sanctions relatives aux ressources naturelles, allant de l'embargo sur le diamant et le bois, à l'interdiction d'exporter du charbon de bois, en passant par les mesures d'interdiction maritime visant les exportations illicites de pétrole.

Le Rapport produit par « Security Council Report » est un excellent outil de recherche qui fournit une analyse utile de la conception et de la mise en œuvre de ces régimes de sanctions.

Il urge que nous fassions le bilan des enseignements tirés de la mise en œuvre de ces mesures en vue de renforcer le rôle du Conseil dans la prévention et le règlement des conflits liés aux ressources naturelles.

Je vous remercie.